



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

Direction départementale
des Territoires et de la Mer

Bayonne, le 7 août 2019

Service Gestion et Police de l'Eau

Affaire suivie par : Valérie Michel

Téléphone : 05 59 01 64 19

Courriel : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Réf : VM/PP-LET191351

Monsieur le Président,

Vous avez déposé un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau concernant :

Travaux de reprise de la culée - Quai du pont Charles de Gaulle sur les communes de
Saint-Jean-de-Luz et Ciboure
enregistrée sous le n° **64-2019-00094**

Par la présente, je vous informe qu'un accord tacite est intervenu à la date du 3 août 2019
et vous demande de bien vouloir nous fournir un compte-rendu des travaux dès la fin du chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer et par délégation,
La responsable de l'unité Travaux et Milieux
Aquatiques,

Sophie Sauvagnat

Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques -
DAEE
117 avenue de Montardon
BP67 553
64075 Pau Cédex